

Direction Générale de la Solidarité / Direction Générale de la Solidarité

Direction Générale de la Solidarité

REF : DIRSOC2011002

Signataire : DC/GB

OBJET :Avenant à la convention tripartite "pour la construction et la gestion de chalets familiaux en bois destinés à l'hébergement familial" pour un changement de signataire suite à des modifications statutaires (création de l'association loi 1901 les bâtisseurs d'Emmaüs devenue autonome vis-à-vis d'Emmaüs Avenir).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2011 autorisant la Maire à signer la convention tripartite "pour la construction et la gestion de chalets familiaux en bois destinés à l'hébergement familial" entre la Ville d'AUBERVILLIERS, la S.C.I.C. Habitats Solidaires, Société Anonyme Coopérative d'Intérêts Collectifs (RCS Paris B448 261 966- APE 70 2A- Siège Sociale : 5 bis rue Tlemcen – 75020), élisant domicile au **28**, boulevard de CHANZY à MONTREUIL SOUS BOIS (93100), représentée par son Directeur Général, Monsieur François TACONET et l'Association EMMAÛS AVENIR, SIS 3 rue Edmond MICHELET, ZA Fontaine du Vaisseau à NEUILLY PLAISANCE, 93360, représenté par son Président Monsieur Claude MICHAUD.

Considérant que le pôle de développement « les bâtisseurs Emmaüs » de l'Association « Emmaüs Avenir » a été constitué en association indépendante de la précédente

Considérant que l'association « Emmaüs Avenir » souhaite se substituer à l'Association « Les Bâtisseurs d'Emmaüs », dans tous les droits et obligations nés de la convention précitée.

Considérant le contrat de mandat à titre gratuit d'Emmaüs Avenir du 19 juillet 2011 confiant à l'Association les Bâtisseurs d'Emmaüs - fondateur Abbé PIERRE l'exécution des engagements d'Emmaüs Avenir au titre de la convention sus citée.

Considérant le récépissé W932003795 de déclaration de création de l'Association Loi 1901 déposée par les Bâtisseurs d'Emmaüs fondateur l'Abbé PIERRE élisant domicile au 3, rue Edmond MICHELET, Fontaine du Vaisseau à NEUILLY PLAISANCE, 93360 en date du 29 juin 2011, les statuts des procès verbaux de l'assemblée constitutive du 29 juin 2011 et le certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite "pour la construction et la gestion de chalets familiaux en bois destinés à l'hébergement familial" pour un changement de signataire suite à des modifications statutaires (création de l'association loi 1901 les bâtisseurs d'Emmaüs devenue autonome vis-à-vis d'Emmaüs Avenir)

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué